

Le Relecq-Kerhuon, le 24 décembre 2019,

**Objet : Mutation du fonds FEE Tonique ISR**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement d'entreprise FEE Tonique ISR (code externe : 990000014329) géré par la société de gestion Federal Finance Gestion (la "**Société de Gestion**").

FEE Tonique ISR est un fonds de classification « Actions des pays de l'Union Européenne » dont l'objectif est de rechercher la valorisation à long terme du capital, avec une exposition au risque action comprise entre 60 et 85 % de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.

**1. L'opération**

Dans le cadre de la refonte de sa gamme de fonds d'épargne salariale, la Société de Gestion a décidé de procéder à l'absorption du fonds commun de placement d'entreprise FEE multi Patrimoine (le "**Fonds Absorbé**") par le fonds FEE Tonique ISR (le "**Fonds Absorbant**"). Le Fonds Absorbant sera modifié pour obtenir un fonds intégralement flexible sur différentes classes d'actifs et discrétionnaire. Sa nouvelle dénomination sera FEE Flexible ESG.

Les opérations de fusion et de mutation ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 décembre 2019 et prendra effet le 31 janvier 2020 (ci-après désignée la "**Date d'Effet**") sur la valeur liquidative du 31 janvier 2020.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais des parts disponibles. Vous pouvez également bénéficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d'épargne salariale.

**2. Les modifications entraînées par l'opération**

- **Le profil de risque**

**Modification du profil rendement / risque : OUI**

**Augmentation du profil rendement / risque : OUI**

- **Augmentation des frais : NON**

- **Les principales évolutions sont les suivantes :**

- **Modification de l'objectif de gestion :** L'objectif de gestion de FEE Flexible ESG est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par une allocation flexible et dynamique sur différentes classes d'actifs. Les OPC constituent les principaux supports d'investissement. Un filtre extra-financier de type ESG (application de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) est appliqué.
- **Modification de la stratégie d'investissement :** Le FCPE devient un fonds flexible sur plusieurs classes d'actifs de 0 à 100%, il est géré de manière discrétionnaire. Auparavant, l'exposition au risque actions était comprise entre 60 et 85%, notamment

**FEDERAL FINANCE GESTION**

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

sur les moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne. Désormais, le fonds pourra être exposé jusqu'à 100% aux actions de toutes capitalisations, des marchés suivants :-

- les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions des pays émergents de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés actions du secteur immobilier de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe, dans une fourchette de sensibilité pouvant varier de -3 à +10,
- les indices de contrats à terme sur matières premières,
- les devises des pays développés.

L'investissement en produits de taux était auparavant compris entre 15 et 40% maximum, la fourchette d'investissement sera désormais comprise entre 0 à 100%

L'indicateur de rendement et de risque est augmenté de 3 à 5 sur une échelle de 7.

- Vous trouverez, ci-après un tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
<b>Dénomination</b>	FEE Tonique ISR	FEE Flexible ESG
<b>Société de gestion</b>	Federal Finance Gestion	
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	CACEIS Bank	
<b>Déléataire de la gestion comptable</b>	CACEIS Fund Administration	
<b>Déléataire de la gestion administrative</b>	Federal Finance	
<b>Objectif de gestion</b>	Son objectif est de rechercher la valorisation à long terme du capital, avec une exposition au risque action comprise entre 60 % et 85 % de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.	L'objectif de gestion de FEE Flexible ESG est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par une allocation flexible et dynamique sur différentes classes d'actifs, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille. Les OPC constituent les principaux supports d'investissement.
<b>Stratégie d'investissement</b>	Le fonds d'épargne salariale est en permanence investi à hauteur de 60 % au moins de son actif net en actions et/ou OPC «Actions». Dans cette catégorie d'investissement, il peut être investi à plus de 50% de son actif total dans le FCP Federal Optimal Plus ESG, géré par Federal Finance Gestion. Ce fonds est géré de manière discrétionnaire et orienté vers les actions de sociétés de moyennes et de grandes capitalisations des pays de la communauté européenne. Le solde est investi en instruments de taux (supports monétaires et obligataires) des marchés de l'OCDE tels les titres de créances négociables, les parts ou actions d'OPC, les contrats d'échanges de taux ou d'indices ou par le biais d'interventions sur les marchés réglementés à terme. Au sein de ces univers d'investissement, le gérant doit sélectionner des investissements ne	La stratégie d'investissement consiste à prendre des positions sur notamment : - les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de toutes tailles de capitalisations, - les marchés actions des pays émergents de toutes tailles de capitalisations, - les marchés actions du secteur immobilier de toutes tailles de capitalisations, - les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe, dans une fourchette de sensibilité pouvant varier de -3 à +10, - les indices de contrats à terme sur matières premières, - les devises des pays développés. Le fonds peut être exposé à chacun des différents marchés dans une fourchette allant de 0 à 100%. L'exposition globale du portefeuille aux différents marchés sera de 100% maximum de l'actif du

#### FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

	<p>répondant pas seulement à des critères de rentabilité et de risque mais relevant de la catégorie des Investissements Socialement Responsables au sens communément admis en France. Dans cette perspective, il s'appuie sur l'expertise des analystes financiers de FEDERAL FINANCE GESTION mais aussi sur de nombreuses sources d'information externes, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage, les rapports d'ONG.</p>	<p>fonds.</p> <p>L'allocation optimale du portefeuille est basée sur l'analyse et les anticipations du gérant du fonds et le suivi d'indicateurs fondamentaux. Les OPC (français ou européens, quelle que soit leur classification) sont les principaux supports d'investissement. Le gérant peut cependant avoir recours à d'autres instruments financiers (certificats, trackers, contrats d'échange, respectant les normes de la directive UCITS IV) jusqu'à 100% afin de s'exposer aux différents marchés cités ci-dessus via des instruments de réplication d'indices. Des instruments financiers à terme peuvent être également utilisés afin de couvrir tout ou partie des risques liés aux prises de positions notamment sur les marchés actions, obligataires, des matières premières, de l'immobilier coté et des devises et/ou mettre en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, jusqu'à 100% de l'actif sans recherche de surexposition.</p> <p>Ce fonds est géré de manière discrétionnaire et exposé aux marchés listés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein de ces univers d'investissement, le gérant doit sélectionner des investissements ne répondant pas seulement à des critères de rentabilité et de risque mais également des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Ainsi, le fonds est constitué pour au moins 90% de son actif :</li> <li>- de parts d'OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliations (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label Luxflag au Luxembourg). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les labels peuvent différer qualitativement en fonction du pays d'attribution.</li> <li>- ou, à défaut, de fonds présentant une qualité d'intégration des enjeux ESG satisfaisante.</li> <li>- Dans ce dernier cas, la société de gestion effectuera les études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions).</li> <li>- Afin de garantir dans le temps la qualité des investissements réalisés, une revue a minima annuelle des fonds sous-jacents portant sur les enjeux ESG sera réalisée. Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence.</li> </ul>
--	---	---

## FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

<p><b>Profil de risque</b></p>	<p>Risque de modèle : Le processus de gestion du FCP repose sur l'élaboration de plusieurs outils quantitatifs permettant d'identifier des signaux d'achats sur la base de résultats statistiques passés. Ces outils peuvent se révéler inefficaces dans la mesure où les configurations de marchés passées peuvent ne pas se reproduire de la même manière.</p> <p>Les autres risques sont identiques à ceux du Fonds Absorbant.</p>	<p>Risque lié aux petites capitalisations : Le fonds peut être exposé à des petites et moyennes capitalisations. Ces titres peuvent être moins liquides que ceux de grande capitalisation, compte tenu des faibles volumes négociés. Ces titres peuvent connaître à court terme une certaine volatilité des prix et d'importants écarts entre les cours acheteur et vendeur, en particulier lors de marchés baissiers. L'effet conjugué de la volatilité des prix et de la liquidité réduite de ces marchés peut avoir une incidence négative sur la performance du fonds.</p> <p>Les autres risques sont identiques à ceux du Fonds Absorbé.</p>
<p><b>Instruments utilisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les valeurs mobilières françaises et étrangères négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou ni membre de l'Union Européenne ni partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen pour autant que ce marché n'ait pas été écarté par l'Autorité des Marchés Financiers ;</li> <li>• les titres de créances négociables,</li> <li>• les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes à la directive ou non conformes,</li> <li>• les interventions sur les marchés réglementés à terme dans le cadre de la réglementation en vigueur (options, futures...),</li> <li>• les contrats d'échange de taux d'intérêt, de devises et d'indices</li> <li>• la société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts et/ou à des prêts de titres dans la limite respectivement de 10 % et 15 % de l'actif du fonds,</li> <li>• dans la limite de 10 % de son actif, des bons de caisse, des billets hypothécaires, des billets à ordre, des valeurs mobilières non négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, et des parts ou actions d'OPC d'OPC,</li> <li>• la société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.</li> </ul>	<p>Actions et parts d'OPC L'actif sera investi en OPC français ou européens, de toutes classifications (dont sous-jacents à caractère spéculatif, « high yield ») gérés par Federal Finance Gestion et/ou par une société liée et/ou par une société externe jusqu'à 100% maximum de l'actif et/ou de gestion alternative dans la limite de 10%. Les FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) n'excéderont pas 30%.</p> <p>Actions ou valeurs assimilées Le fonds n'investira pas directement en actions mais pourra être exposé au marché des actions jusqu'à 100% de l'actif par l'intermédiaire d'OPC, de certificats d'investissement, d'ETF ou de produits dérivés. Le fonds pourra ainsi être exposé aux actions de toutes capitalisations, des marchés suivants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• marchés actions pays développés (zone euro, US, Japon ...),</li> <li>• marchés actions pays émergents,</li> <li>• marchés actions du secteur immobilier (indices de sociétés cotées de l'immobilier, répondant aux critères exigés par la réglementation en vigueur).</li> </ul> L'exposition aux small caps se fera au travers des OPC détenus, et sera de 10% maximum.</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire Les actifs du FCP pourront être investis jusqu'à 100% en produits de taux : titres de créances français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou émis par un émetteur privé et/ou dans des produits monétaires, libellés en euro. Le FCP ne s'impose aucune répartition déterminée entre dette publique et dette privée ni aucune contrainte de notation interne ou externe.</p> <p>Sur les instruments dérivés Le gérant peut intervenir sur des marchés à terme fermes ou conditionnels réglementés, organisés ou de gré à gré, afin de recourir aux instruments financiers tels que les futures, les options et les contrats d'échange sur rendement global (total</p>

**FEDERAL FINANCE GESTION**

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest*  
*Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.*

		<p>return swap) dans la limite d'engagement d'une fois l'actif.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposer le portefeuille aux marchés actions, obligataires, des matières premières, de l'immobilier coté et des devises ;</li> <li>- Couvrir le portefeuille contre les risques liés aux prises de positions notamment sur les marchés actions, obligataires, des matières premières, de l'immobilier coté et des devises.</li> </ul> <p>Titres intégrant des dérivés Néant</p> <p>Dépôts Le FCP aura recours à des dépôts avec des établissements de crédit en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.</p> <p>Emprunts d'espèces Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif.</p> <p>Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres Néant</p> <p>Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du FCPE et sur le site internet de la société de gestion.</p> <p>La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.</p>
<b>Durée de placement recommandée</b>	3 ans	5 ans
<b>Indicateur synthétique de risque et de performance</b>	3	5

### 3. Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Fonds Absorbant. Le DICI et le Prospectus sont disponibles auprès de la Société de Gestion, sur simple demande écrite à Federal Finance Gestion, 1 allée Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon ou à l'adresse électronique suivante : [contact@arkea-is.com](mailto:contact@arkea-is.com)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Alain GUELENNOC  
Directeur Général

#### FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.